

- Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur,**
- Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux,**
- Messieurs les Recteurs et Coordonnateurs des universités,**
- Mesdames, Messieurs les membres des organes de délibérations de l'ANAQ-Sup ;**
- Mesdames, Messieurs les Directeurs,**
- Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques,**
- Messieurs les Secrétaires généraux de syndicats,**
- Mesdames et Messieurs en vos titres et qualité,**
- Honorables invités,**

En ce moment solennel et symbolique, où les mots se chargent de beaucoup d'émotion et de polyphonie, je voudrai tout simplement, et avec la permission des autorités ici présentes, rappeler le contexte de mise en place de l'ANAQ-Sup, les activités réalisées et leurs impacts sur le système, les difficultés et les défis.

Il y a un peu moins de trois ans, le 7 août 2012, Monsieur le Président de la République signait le décret n° 2012-0837 qui consacrait la naissance de la première agence d'accréditation d'Afrique francophone. Depuis, elle n'a pas encore de petite sœur même si le Sénégal a beaucoup appuyé des pays voisins ou membre du CAMES le sens de a mise en place de telles structures.

La mise en place de l'ANAQ-Sup était bien la manifestation d'une grande volonté politique et d'une lucidité technique des autorités qui avaient compris l'état de l'enseignement supérieur de notre pays et le sens des dynamiques et mutations internationales dans le sous-secteur.

**-Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;**

**-Honorables invités ;**

L'ANAQ-Sup est en fait une des réponses au contexte de crise et d'effritement de la qualité de notre système d'enseignement supérieur, dans un cadre

mondial marqué par l'internationalisation et la compétition des compétences. Quelques traits saillants du système montrent d'ailleurs la pertinence de sa création:

- explosion des effectifs sous la poussée des effets du développement de l'enseignement secondaire avec le PDEF;
- inefficacité interne des établissements, surtout publics, avec de forts taux de redoublement qui engorgent le cycle Licence,
- effritement de la qualité et effondrement des standards;
- formations coupées des compétences requises par le monde du travail et par le secteur productif;
- libéralisation et forte croissance de l'offre privée : 9 EPES en 1995, environ 200 (deux cents) en 2014 ;
- Programmes de formation étrangers délocalisés au Sénégal ;
- exigence accrue des clients et des bénéficiaires de l'enseignement supérieur pour une plus grande qualité des diplômes délivrés ;
- nouvelle forme de gouvernance politique qui requiert la reddition de comptes de tous ceux qui exercent une mission de service public. On pourrait certainement allonger la liste sur d'autres éléments de contexte national et international.

**-Monsieur le MESR, Mesdames, Messieurs les invités,**

L'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) est une structure, personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière et de fonctionnement. Ses missions consistent essentiellement, comme le stipule le décret 0837-2012 du 11 août 2012, à œuvrer pour le renforcement de la qualité et de la pertinence du système par l'accompagnement des établissements et par le témoignage sur leur qualité et sur celle de leurs programmes et filières.

L'accompagnement se fait par la formation en assurance qualité des parties prenantes internes, l'appui technique à la mise en place des cellules internes d'assurance qualité, à la réalisation d'autoévaluations, à la validation de

nouveaux programmes de formation, à la mise en place de système d'évaluation interne et par l'assistance à la mise en œuvre des recommandations formulées par nos experts, à la suite des évaluations externes.

Quant au témoignage, il consiste à procéder à l'évaluation des programmes et des institutions et à en publier les résultats avec les différentes recommandations d'améliorations, adressées à chaque partie prenantes, aux établissements, à l'ANAQ –Sup et au Ministère de l'Enseignement supérieur. L'accréditation des diplômes pour une reconnaissance nationale entre dans ce dernier volet de ses missions.

Elle a ainsi la mission de toujours s'assurer que les programmes et les institutions soient orientés vers des normes internationales dans l'enseignement et la recherche. Elle formule des recommandations sur les programmes devant être enseignés en réponse aux priorités nationales et permet, entre autres, de garantir une cohérence générale dans le développement des filières et des programmes. Son avis technique est requis pour la délivrance, par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, des agréments aux établissements privés et des habilitations à délivrer les diplômes LMD, devenues obligatoires pour les institutions publiques et privées.

L'Etat sénégalais a renforcé notre marge de manœuvre en acceptant d'appliquer à l'ANAQ-Sup les principes internationaux qui fondent l'autonomie d'une agence d'accréditation crédible :

- autonomie dans son mode de fonctionnement interne,
- autonomie dans le choix et la mise en œuvre de ses procédures,
- autonomie dans la prise de ses décisions. L'existence d'un conseil scientifique indépendant a jusqu'ici garanti l'exercice normal de cette autonomie par l'ANAQ-Sup.

Un tel statut a permis à l'Autorité de jouir déjà d'une bonne réputation au plans national et international, avec des partenariats déjà signés et fonctionnels avec le Haut Conseil d'évaluation et de la Recherche de France, la CEEC et la SAQCO du Canada, l'USAID/ERA des Etats unis, et des accords en cours de finalisation avec l'OAQ suisse et le CHEA américain. L'ANAQ-Sup est

aussi membre du Comité Directeur d’AfriQAN et du Comité de haut niveau des experts de l’accréditation de l’OCI-ISESCO. Elle collabore avec le CAMES, l’UNESCO, l’AUF et le DAAD allemand pour le renforcement de capacités des acteurs institutionnels de la sous-région et pour la mise en place d’agence nationale d’accréditation dans les pays francophones d’Afrique.

**-Monsieur le Ministre de l’Enseignement supérieur, Madame, Messieurs les Ministres,**

**-Honorables invités,**

Le Rapport d’activités 2014, remis solennellement ce matin à la tutelle permet de mesurer les avancées réalisées par l’Autorité Nationale d’Assurance Qualité dans la régulation et l’accompagnement du système d’enseignement supérieur vers l’amélioration continue de la qualité. Quelques chiffres pourront certainement fonder un tel jugement :

**a) Accréditations de diplômes 2014 :**

Statut d’établissement	Nombre de diplômes candidats à l’évaluation	Nombre de diplômes évalués (ayant terminé la procédure)	Nombre de diplômes accrédités	Nombre de diplômes non accrédités
Privé	191	12	10	2
Public	5	4	2	2
Total	196	16	12	4

**b) Evaluations institutionnelles de 2014 :**

Statut d’établissement	Nombre d’établissements candidats à l’évaluation	Nombre d’établissements évalués (ayant terminé la procédure)	Nombre d’établissements habilités/agrés	Nombre d’établissements non habilités/ non agrés
Privé	17	14	9	5

Un regard critique sur les indicateurs pertinents par établissement permet de constater, dans le rapport annuel pour 2013 et 2014, des disparités au niveau des institutions publiques, par exemple :

-l'université Alioune Diop de Bambey a soumis tous ses programmes CDP et obtenu le plus fort taux de réussite au niveau des accréditations, ce qui lui permet de satisfaire déjà des indicateurs de 2015 : en 2013 : 3diplômes présentés, 3 rapports d'autoévaluation et 3 accréditations 100%. En 2014-2015 : 6 diplômes présentés, 3 rapports d'autoévaluation réalisés et 2 évaluations externes en cours ;

-l'université Gaston Berger de Saint-Louis est la seule institution publique à ne peut avoir de programme accrédité à cause d'une absence ou d'un retard de dépôt des rapports d'autoévaluation : en 2013 12 diplômes présentés et pas de rapports d'autoévaluations réalisés, donc pas encore d'évaluations. Pour 2014-2015 elle n'a pas encore présentés de diplôme à accréditer. La situation commence à s'améliorer avec le dépôt, il y a une semaine, de trois rapports pour le compte de 2013.

De manière générale, l'enseignement supérieur sénégalais est en train de bouger dans le bon sens, dans le sens de la qualité, de la cohérence et de la transparence. Des ruptures positives, qu'il faudra asseoir, sont ainsi amorcées, dans le domaine de l'Assurance qualité :

-l'ensemble des institutions publiques et une centaine d'établissements privés d'enseignement supérieur ont mis en place une cellule interne d'assurance qualité, qui coordonne les évaluations et les programmes d'amélioration et de mise en œuvre des recommandations issues des accréditations ;

-Aujourd'hui, la réalisation d'une autoévaluation avec rapport et l'accueil d'une équipe d'évaluation externe sont devenus une pratique institutionnelle au sein des établissements publics et privés ;

-la rédaction des curricula, la confection de syllabus, les processus de validation et de mise en œuvre des programmes sont aussi encadrés par un mécanisme d'assurance qualité qui garantit leur transparence et leur pertinence.

-le recours à l'ANAQ-Sup pour témoigner de la qualité est en train d'être renforcé auprès des institutions. Les indicateurs de 2015 nous situent déjà à plus 137 programmes et 78 établissements candidats. Conséquence aussi de l'effet produit par l'application, par l'ANAQ-Sup, de la directive du Conseil des Ministres du CAMES d'avril 2013, qui rend obligatoire l'Avis favorable de

l'agence nationale d'accréditation dans les pays qui en disposent. Désormais la reconnaissance d'un diplôme par le CAMES est conditionnée par son accréditation par l'ANAQ-Sup.

Cette cohérence technique, que vous avez personnellement favorisée, Monsieur le Ministre, constitue, avec la signature du décret « n° 2015-582 du 11 mai 2015, relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes », un progrès majeur vers l'harmonisation et la simplification des procédures d'accréditation.

En effet, désormais deux principes forts vont guider la reconnaissance de la valeur d'un diplôme : le principe de légalité, qui exige que l'établissement qui le délivre soit aux normes, telles que édictées par les textes (lois, décrets relatifs au LMD, à l'ANAQ-Sup, aux procédures) et le principe de qualité, qui veut que le diplôme soit accrédité par l'ANAQ-Sup et/ou reconnu par le CAMES. Ce dernier développement de notre système d'assurance qualité consolide encore la place de leader du Sénégal en Afrique francophone.

Cela a été possible par ce que l'Etat et le Ministère de l'Enseignement supérieur ont su prendre les options pertinentes qui s'imposaient et les acteurs institutionnels, Recteurs, Responsables d'EPES, enseignants, syndicats et étudiants ont adhéré sans hésitation à la mise en place de l'ANAQ-Sup. Ce qui a beaucoup contribué à son développement et à la mise en œuvre adéquate de ses procédures.

**-Monsieur le MESR, Madame, Monsieur les Ministres,**

**-Honorables invités,**

Le tableau que je viens de dresser des activités et du bilan 2014 de l'ANAQ-Sup ne peut pourtant pas éluder les constats négatifs relevés, les difficultés rencontrées et les défis à affronter.

Au plan des résultats des évaluations, leur analyse critique a permis au Conseil Scientifique de relever des faiblesses constantes, qui appellent l'intervention de l'Etat et particulièrement de la tutelle :

- la mise en œuvre harmonisée et coordonnée de la réforme LMD dans les institutions d'enseignement supérieur publiques et privées reste à

parfaire aux vue des rapports des experts chargés d'évaluer les programmes de formation. Des actions d'harmonisation et de mise en niveau doivent être menées ;

- le renforcement de l'encadrement et du pilotage des EPES, notamment dans les demandes et la délivrance des agréments provisoires et définitifs, la signature de leurs diplômes et dans le respect des principes de gouvernance d'une structure académique ;
- la faiblesse des résultats d'accréditation pour la filière informatique et télécommunication (-50% dans le publique 2014 et 27% dans le privé pour 2015) doit conduire à une réflexion approfondie pour en situer les causes profondes et entreprendre les corrections qui s'imposent. Surtout que nos procédures d'évaluation comme leur mise en œuvre par nos experts ne sauraient être mise en cause car la constitution d'une équipe d'évaluation est faite de concert avec les responsables de programmes et d'établissements qui ont même la prérogative de donner un avis de non objection ou d'objection par écrit, et qui reçoivent le rapport des experts pour commentaires et avis avant son dépôt à l'ANAQ-Sup. Le respect des profils, de la transparence et de l'intégrité guide cette composition des équipes, avec vérification des conflits ou proximité d'intérêt avant toute validation. ;
- la mise en place à la DGES d'une base de données complète et fiable sur les établissements d'enseignement supérieur en général et sur les EPES, en particulier apparait aujourd'hui comme une urgente nécessité ;
- La mise en œuvre des recommandations et des résultats d'évaluation : il est important pour une amélioration de la qualité des programmes, des institutions et du système d'enseignement supérieur que les recommandations issues des évaluations soient appliquées par l'ensemble des parties prenantes (institutions d'enseignement supérieur, MESR et ANAQ-Sup), chacune selon ses responsabilité et sa stratégie d'intervention. C'est une condition sine qua non de l'amélioration continue de la qualité du système et de l'émergence d'une culture de l'évaluation.

Au plan du fonctionnement et des perspectives de montée en puissance de l'ANAQ-Sup, je voudrais appeler l'attention de Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur, qui a toujours soutenu le fonctionnement de

l'ANAQ-Sup, de bien vouloir trouver, avec l'Etat, les moyens de satisfaire les doléances ci-après :

- Le Renforcement des moyens financiers et humains de l'Autorité : sur un budget de fonctionnement et d'investissement minimal nécessaire d'environ 600 millions, l'Etat a accordé une enveloppe d'environ de 350 000 000 F, même si les dépenses de salaire ont été toujours couverts par des subventions de la tutelle. Des postes prévus dans l'organigramme restent encore gelés, faute de ressources financières suffisante. Nos résultats ont été en partie soutenus par le crédit de la Banque Mondiale à travers le PGF-Sup qui supporte l'ensemble des coûts liés aux évaluations.

L'ampleur des accréditations et des évaluations institutionnelles programmées en 2015-2016, avec notamment le démarrage des habilitations des IES, conformément aux textes du LMD et au nouveau décret relatif à la reconnaissance et au classement des diplômes va encore accentuer les besoins en ressources financières et humaines.

- la révision du décret 2012-837 pour élargir les missions de l'ANAQ-Su à la recherche, tel que demandé par la CNAES et le Conseil présidentiel ;
- la signature du contrat de performance de l'ANAQ-Sup avec la tutelle.

**-Monsieur le Ministre, Madame, Monsieur les Ministres**

**-Honorable invités,**

Je ne saurai conclure sans remercier, au nom du secrétariat exécutif et des instances de gouvernance, la tutelle pour son engagement à soutenir la mise en place et le développement de l'ANAQ-Sup et, surtout, pour avoir toujours respecté son autonomie et ses délibérations, comme cela se fait dans les pays où l'assurance qualité est devenue une pratique ancrée dans les traditions universitaires. Remercier ensuite les acteurs des établissements et leurs dirigeants pour l'adhésion et la collaboration, qui traduisent leur engagement et leur volonté d'assumer leur responsabilité première qui est d'assurer la qualité de leurs prestations et service d'enseignement et de formation.

Enfin qu'il me soit permis de saluer ici l'apport décisif des femmes et des hommes qui animent les différents organes de délibérations : membres du Conseil d'Administration et membres du Conseil Scientifique et les experts



externes qui ont fait preuve de professionnalisme, d'intégrité et d'abnégation en travaillant souvent par engagement pour l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement supérieur.

Je vous remercie de votre attention.